Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation

Série de notes

Édition 1, février 2026

Protéger la nature, autonomiser les communautés : mettre en œuvre des garanties sociales et environnementales dans le cadre des SfN pour l'adaptation au changement climatique

Trop souvent, les solutions fondées sur la nature (SfN) échouent non pas parce que la nature est défaillante, mais parce que les populations sont laissées de côté. Cette note thématique propose de repenser les garanties environnementales et sociales (GES) comme des leviers stratégiques d'une adaptation efficace au changement climatique. S'appuyant sur des expériences et des pratiques concrètes, il démontre comment la compréhension des interactions entre les populations et la nature, la prise en compte des besoins des communautés et l'intégration de divers systèmes de connaissances permettent de réduire les risques, de prévenir la mauvaise adaptation et d'obtenir des résultats durables en matière d'adaptation à grande échelle.

© Socodevi - FERMA - NAbSA

POURQUOI LES GARANTIES SONT ESSENTIELLES POUR LES SFN

Les solutions fondées sur la nature (SFN) sont de plus en plus présentées comme des réponses efficaces et flexibles au changement climatique. Pourtant, leur succès dépend autant des processus sociaux que de leur conception écologique. Lorsque les garanties environnementales et sociales (GES) sont insuffisantes ou inexistantes, les SFN peuvent, involontairement, renforcer les inégalités existantes, restreindre l'accès à la terre et aux ressources naturelles, ou dégrader les écosystèmes au fil du temps. L'exclusion des instances décisionnelles, l'accaparement des bénéfices par les élites, la perte des droits coutumiers et la mauvaise adaptation sont des risques courants qui compromettent la résilience climatique et la confiance des communautés.

Pourquoi les communautés se désengagent

CLes raisons courantes pour lesquelles les SfN perdent le soutien des communautés sont les suivantes :

- Les communautés sont consultées trop tard, superficiellement ou de manière inégale, excluant ainsi les groupes marginalisés
- Les communautés ne se sentent pas concernées par les interventions
- Les besoins immédiats en matière de subsistance sont ignorés au profit d'objectifs environnementaux à long terme
- Les bénéfices sont accaparés par les élites locales ou des acteurs externes
- Des restrictions sur l'utilisation des terres ou des ressources sont imposées sans consentement
- Les mécanismes de réclamation et de retour d'information sont inexistants, dangereux ou inaccessibles, en particulier pour les femmes

Les garanties ne doivent pas être perçues comme des exigences procédurales qui ralentissent la mise en œuvre. Intégrées dès le début et appliquées de manière cohérente, elles constituent des leviers stratégiques qui améliorent l'efficacité, la légitimité et la pérennité des solutions fondées sur la nature. Elles contribuent à garantir que les interventions soient socialement acceptables, respectueuses de l'environnement et adaptées aux réalités locales, réduisant ainsi les risques de conflits, d'échecs de projets ou de dommages involontaires. Elles sont non négociables, mais flexibles lors de la conception de solutions fondées sur la nature qui apportent des bénéfices d'adaptation à long terme aux populations et aux écosystèmes.

En pratique, ces garanties sont mises en œuvre de manière optimale grâce aux systèmes de gestion environnementale et sociale (SGES). Un SGES offre un cadre structuré et adaptable pour identifier les risques, appliquer des mesures de précaution et répondre aux enjeux sociaux et environnementaux qui émergent tout au long du cycle de vie d'une intervention fondée sur la nature. En intégrant les garanties aux processus de planification, de mise en œuvre et de suivi, les SGES contribuent à traduire les principes de garantie de haut niveau en actions concrètes et cohérentes sur le terrain, notamment dans les contextes complexes ou à haut risque.

VOIR LE SYSTÈME DANS SON ENSEMBLE : LES INTERLIENS ENTRE LES PERSONNES ET LA NATURE EN PRATIQUE

Une protection efficace commence par la reconnaissance du lien profond qui unit les écosystèmes à la vie, aux moyens de subsistance et à l'identité des populations. Pour de nombreuses communautés, la nature est essentielle à la sécurité alimentaire, aux revenus, aux pratiques culturelles et à la survie face aux chocs climatiques. Il est donc primordial de comprendre comment les différents groupes accèdent aux ressources naturelles, les utilisent et les gèrent afin d'identifier les risques et les opportunités en matière de protection.

Cela implique de dépasser les notions simplifiées de « communauté » pour examiner les rapports de pouvoir, les vulnérabilités différenciées et les schémas de dépendance. Les approches participatives, telles que la cartographie des ressources, permettent de révéler comment les SfN proposées s'articulent avec les moyens de subsistance, les dynamiques sociales, les

enjeux de biodiversité et les cadres politiques. Les expériences menées par Socodevi au **Maroc** et au **Sénégal**, à travers des initiatives communautaires de SfN, illustrent comment les mécanismes de protection sont renforcés lorsque les interactions entre les populations et la nature sont appréhendées par le vécu.

© Socodevi - Natur'ELLES - NAbSA - Ndèye Banna Badji

Au **Sénégal**, Ndèye Banna Badji, participante au programme **Natur'ELLES** Leadership environnemental et Agence pour le climat, avait auparavant été témoin et actrice de pratiques environnementales néfastes, faute de contexte, d'informations et de confiance en elle pour les modifier. Grâce au programme, elle a acquis des connaissances sur les impacts climatiques et des compétences en leadership, ce qui lui a permis d'identifier les pratiques néfastes et leurs conséquences spécifiques liées au genre. Avec le soutien technique et matériel de Socodevi, elle s'est convertie à une ostréiculture respectueuse de l'écosystème, réduisant ainsi sa charge de travail et améliorant son efficacité. Elle est aujourd'hui présidente de la coopérative villageoise de Thiobon.

Dans les paysages forestiers du parc national de Khénifra, au **Maroc**, les évaluations participatives menées dans le cadre du projet **FERMA** ont mis en lumière l'imbrication profonde des moyens de subsistance des femmes, des pratiques coutumières et de la gestion des écosystèmes. En reconnaissant les savoirs traditionnels et en favorisant un dialogue respectueux ancré dans l'histoire et les aspirations locales, les communautés se sont approprié les interventions fondées sur les solutions fondées sur les valeurs et ont démontré un engagement durable envers leur mise en œuvre, réduisant ainsi les risques d'exclusion tout en renforçant la gestion à long terme.

© Socodevi - FERMA - NAbSA

Comprendre les interactions entre les personnes et la nature exige également de prendre en compte le contexte politique. Si les politiques environnementales nationales existent, elles sont souvent mal appliquées, mal communiquées ou insuffisamment comprises au niveau local. Les communautés peuvent ignorer les réglementations en vigueur ou les percevoir comme incompatibles avec leurs moyens de subsistance.

« Au fil du temps, notre rapport à la forêt et à ses ressources a évolué. Autrefois, nous récoltions les plantes aromatiques et médicinales en coupant leurs racines. Aujourd'hui, nous avons adapté nos pratiques : nous ne coupons plus les racines, nous récoltons de manière responsable et nous veillons à préserver les ressources naturelles. »
– Un membre d'une coopérative du Maroc

Par exemple, les politiques de conservation peuvent être perçues comme privilégiant la biodiversité au détriment de la sécurité humaine dans les régions où les conflits entre les populations et la faune sauvage sont fréquents.

Au **Zimbabwe**, le projet **LINCZ** de MCC a comblé ces lacunes grâce à des consultations politiques menées auprès des communautés et des autorités locales. Le renforcement des capacités des structures de gouvernance et la sensibilisation des membres de la communauté ont favorisé l'appropriation de la protection de l'environnement et amélioré la collaboration, permettant ainsi une mise en œuvre locale plus efficace des politiques nationales.

© Pexels - D Keats - Chien sauvage d'Afrique en voie de disparition

Les évaluations d'impact environnemental (EIE)[1] demeurent un outil de sauvegarde essentiel. Malgré l'hypothèse selon laquelle les solutions fondées sur la nature produisent automatiquement des résultats positifs en matière de biodiversité, cela n'est pas garanti. Les EIE permettent aux praticiens d'anticiper les risques environnementaux et sociaux, ce qui permet d'adapter les interventions afin de prévenir l'exclusion ou les atteintes à la biodiversité.

Les mesures de protection de l'environnement sont particulièrement importantes pour la gestion des risques moins visibles. L'expérience acquise grâce aux initiatives de séquestration du carbone fondées sur la nature, soutenues par le **WALD Innovation Facility**, montre comment les systèmes de gestion environnementale et sociale (SGES) peuvent prévenir les dommages écologiques involontaires, tels que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Les projets de restauration ont privilégié les espèces indigènes dans les aires protégées, en s'appuyant sur une évaluation des risques écologiques réalisée à l'aide de bases de

Étude de cas 1

Au **Kenya**, des initiatives de restauration des prairies menées par les communautés, soutenues par Conservation International et financées par le Fonds mondial pour l'adaptation basée sur les écosystèmes (AbE), ont révélé comment le stress climatique, la dégradation des terres et la concurrence pour les ressources naturelles contribuaient aux conflits entre humains et entre humains et faune sauvage. La cartographie participative a montré que les activités de restauration des écosystèmes proposées chevauchaient les voies de pâturage saisonnières utilisées par les ménages dirigés par des femmes. En identifiant ce risque dès le début, les partenaires du projet ont adapté les plans de restauration afin de préserver l'accès aux moyens de subsistance, renforçant ainsi le soutien communautaire et les résultats écologiques. Pour en savoir plus sur ce travail, cliquez **ici**.

© Conservation Internationale - Kenya - le Fonds mondial pour l'AbE

[1] Un processus d'évaluation des impacts environnementaux probables d'un projet ou d'un aménagement proposé, prenant en compte les impacts socio-économiques, culturels et sanitaires interdépendants, tant bénéfiques que néfastes. (**UNESCO 2026**).

données de biodiversité faisant autorité, notamment **la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN** et **la base de données mondiale de l'UICN sur les espèces envahissantes**. Les espèces introduites ne sont autorisées que dans des zones tampons clairement délimitées, au sein de systèmes agroforestiers où des espèces comme le café, le cacao ou l'avocat sont intégrées pour favoriser les moyens de subsistance. Ces exceptions sont soumises à des exigences strictes d'évaluation et de gestion écologiques afin d'empêcher la propagation des espèces introduites dans les aires protégées. Cette approche reflète le principe de précaution, garantissant que les interventions de restauration ne causent pas de dommages environnementaux involontaires.

FUSION DES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION

La sauvegarde des SfN dépend aussi de la manière dont les connaissances sont produites et appliquées. Les données scientifiques apportent des éclairages essentiels sur les tendances climatiques et la dynamique des écosystèmes, mais, à elles seules, elles ne rendent souvent pas compte des réalités locales. Les savoirs traditionnels et locaux, ancrés dans l'expérience vécue et l'observation à long terme, offrent une compréhension fondamentale des changements environnementaux et de leurs impacts sociaux.

La combinaison de ces systèmes de connaissances par la coproduction améliore à la fois la qualité et la légitimité des solutions fondées sur la nature. Lorsque les communautés participent à la production, à la validation et à l'interprétation des données, les interventions sont mieux adaptées au contexte local, ce qui réduit les risques de mauvaise adaptation et renforce l'appropriation.

Étude de cas 2

Au **Népal**, le WWF a appliqué cette approche pour lutter contre la multiplication des conflits entre humains et faune sauvage, exacerbés par le changement climatique et la pression sur les habitats. Des données scientifiques sur les déplacements de la faune et la connectivité des habitats ont été combinées aux observations locales des communautés agricoles confrontées à des pertes de récoltes et à des risques pour leur sécurité. Les savoirs traditionnels ont permis d'identifier les variations saisonnières et les zones à haut risque, des aspects que les modèles écologiques seuls ne permettaient pas de saisir pleinement. L'intégration de ces perspectives a permis d'élaborer des mesures d'AbE qui ont réduit les conflits tout en préservant la biodiversité, illustrant ainsi comment la combinaison de systèmes de connaissances améliore les résultats sociaux et environnementaux. Cliquez pour en savoir plus sur cette **étude de cas** et ce **projet**, financés par le Fonds mondial pour l'AbE.

© WWF - Népal - le Fonds mondial pour l'AbE

COMMENCEZ PAR L'ESSENTIEL : RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Les SfN ont peu de chances de réussir si les besoins fondamentaux et les priorités immédiates sont ignorés. La sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, la stabilité des revenus et la sécurité physique déterminent la manière dont les communautés s'engagent dans les initiatives d'adaptation et la pérennité de leur participation. La mise en œuvre de ces solutions exige donc de comprendre les vulnérabilités et les besoins avant d'introduire des interventions fondées sur la nature.

Répondre aux besoins immédiats ne compromet pas les objectifs environnementaux à long terme. Au contraire, les SFN qui apportent des avantages concrets à court terme tout en renforçant la résilience à long terme sont plus susceptibles d'obtenir et de maintenir le soutien des communautés. Lorsque les moyens de subsistance et la sécurité sont négligés, même les projets les plus bien intentionnés risquent de susciter des résistances ou un désengagement.

© Socodevi - Natur'ELLES - NAbSA

Les approches coopératives de Socodevi en matière de SfN démontrent comment lier la restauration des écosystèmes à la génération de revenus et à une gouvernance inclusive renforce les mécanismes de protection. Les structures coopératives permettent une gestion collective des ressources, une diversification des moyens de subsistance et une participation accrue des femmes et des jeunes à la prise de décision, conciliant ainsi les besoins immédiats et les objectifs environnementaux à long terme.

MISE EN PRATIQUE DES MESURES DE PROTECTION

Les garanties sont plus efficaces lorsqu'elles sont intégrées à l'ensemble du cycle de vie des projets de SfN, de leur conception à leur mise en œuvre, en passant par le suivi et l'apprentissage. Les garanties sociales doivent aller au-delà de la simple conformité formelle et inclure notamment l'inclusion, la prise en compte des questions de genre et le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)[2] des peuples autochtones et des détenteurs de droits ne bénéficient pas d'une reconnaissance juridique ou d'un soutien institutionnel, un CLPE effectif requiert la reconnaissance des systèmes de gouvernance coutumiers, le recours à des intermédiaires de confiance et la documentation de l'utilisation des

Étude de cas 3

Dans le sud-ouest du Bangladesh, les communautés du bassin fluvial de la Betna-Marichhap sont confrontées à des inondations et à une sédimentation chroniques qui menacent leurs écosystèmes et leurs moyens de subsistance. Grâce à un processus de planification participatif, BothENDS a collaboré avec les communautés et les acteurs gouvernementaux pour élaborer une approche de gestion communautaire des rivières à marée. Le « Plan citoyen » qui en a résulté a priorisé la sécurité des moyens de subsistance, l'accès à la terre et une gouvernance inclusive, parallèlement à la restauration des écosystèmes. En ancrant les mesures de protection dans les besoins essentiels des communautés, l'initiative a renforcé l'appropriation locale et créé un cadre institutionnel pour une gestion durable. Des informations sur ce projet du Fonds mondial pour l'AbE sont disponibles **ici**.

© BothEnds - Bangladesh - le Fonds mondial pour l'AbE

[2] Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) est un principe spécifique des droits humains reconnu internationalement qui permet aux peuples autochtones de donner ou de refuser leur consentement à des projets touchant leurs terres, leurs ressources ou leurs territoires. Il garantit que le consentement est donné librement (sans contrainte), préalablement (avant autorisation) et en toute connaissance de cause (**OHCHR 2026**).

terres et des ressources par le biais de processus participatifs.

Dans de nombreux contextes, les peuples autochtones et les détenteurs de droits fonciers coutumiers ne sont pas formellement reconnus par les cadres juridiques nationaux. Le WALD Innovation Facility a comblé cette lacune en adoptant des approches de gestion environnementale et sociale (GES) qui identifient les détenteurs de droits sur la base de l'auto-identification, des usages coutumiers des terres, des pratiques culturelles et des spécificités sociales, plutôt que de définitions juridiques restrictives. Ceci permet une application cohérente des garanties et du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), même dans des contextes juridiques ambigus.

Les approches de communication communautaires de Socodevi, notamment le récit environnemental, ont renforcé les garanties en positionnant les membres de la communauté comme producteurs de connaissances plutôt que comme bénéficiaires. Les recherches menées dans le cadre du projet Natur'ELLES ont permis de définir des zones de pêche, de pépinière, de reboisement et de régénération naturelle, aboutissant à la désignation de certaines zones comme sacrées et protégées par consensus communautaire.

Considérer les garanties comme des processus continus plutôt que comme des exigences ponctuelles permet aux praticiens de réagir aux risques émergents et à l'évolution de la situation. Des mécanismes de réclamation accessibles et fiables sont essentiels, notamment pour les femmes et les groupes marginalisés. L'expérience des initiatives de SfN menées par des femmes montre que la formation au leadership et les canaux de rétroaction ancrés localement permettent aux communautés d'exprimer leurs préoccupations, d'influencer les décisions et de remettre en question les normes d'exclusion, favorisant ainsi une transition progressive de la participation au leadership.

En intégrant l'identification des risques, l'atténuation des problèmes, le suivi et les mécanismes de réclamation au sein d'un système unique, les systèmes de gestion environnementale et sociale (SGES) renforcent la responsabilisation et l'apprentissage. Cette approche adaptative est essentielle dans des contextes écologiques et sociaux dynamiques, garantissant que les mesures de protection demeurent pertinentes, fiables et efficaces malgré l'évolution de la situation.

REMERCIEMENTS

Cette note thématique a été élaborée par l'équipe **NAbSA** en collaboration avec les projets suivants du programme Partenariat pour le climat (P4C) : Natur'ELLES, FERMA, TRACC et LINCZ. L'équipe tient à remercier ces projets pour leur expertise et leurs études de cas lors de l'élaboration de ce document. Elle remercie également Daphne Bukirwa (Responsable des systèmes de gestion environnementale et sociale, UICN) et **le Fonds mondial pour l'AbE** pour leurs contributions et leur expertise.